

	Consultation Publique – Demande d'enregistrement	Enquête publique – Demande d'autorisation
Savoir qu'une enquête ou consultation a lieu	<p><u>L'ouverture de la consultation est indiquée au moyen:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une publication sur le site internet des services de l'État dans le département de la Somme (https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement – rubrique installations classées pour la protection de l'environnement); - de publications dans deux journaux départementaux, voire nationaux, 15 jours avant la date d'ouverture de la consultation; - d'un affichage 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation dans la ou les mairies d'implantation du projet ainsi que dans les mairies d'un rayon de 2 kilomètres autour dudit projet.; - d'un affichage par le pétitionnaire sur les lieux du projet envisagé 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête. 	<p>- L'ouverture de l'enquête est indiquée au moyen:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une publication sur le site internet des services de l'État dans le département de la Somme (https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement – rubrique installations classées pour la protection de l'environnement) ; - de publications dans deux journaux départementaux, voire nationaux, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête, puis dans les 8 premiers jours suivant le début de l'enquête ; - d'un affichage 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête dans la ou les mairies d'implantation du projet ainsi que dans les mairies d'un rayon de 2 kilomètres autour dudit projet; - d'un affichage par le pétitionnaire sur les lieux du projet envisagé 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête.
Prendre connaissance du dossier et obtenir des renseignements	<p><u>Pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déposées à la ou les mairies d'implantation du projet et consultables aux heures d'ouvertures de celles-ci; - publiées sur le site internet des services de l'État dans le département de la Somme (https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement – rubrique installations classées pour la protection de l'environnement). <p><u>Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès du porteur de projet aux coordonnées indiquées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. 	<p><u>Pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déposées à la ou les mairies d'implantation du projet et consultables aux heures d'ouvertures de celles-ci; - publiées sur le site internet des services de l'État dans le département de la Somme (https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement – rubrique installations classées pour la protection de l'environnement); - accessibles depuis un poste informatique à la Préfecture de la Somme, ainsi que dans les sous-préfectures. <p><u>Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès du porteur de projet aux coordonnées indiquées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ; - auprès du commissaire enquêteur qui réalise des permanences dans la ou les mairies d'implantation du projet pendant toute la durée de l'enquête.
Formuler des observations	<p><u>Les observations peuvent être formulées:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au(x) registre(s) déposé(s) à la ou les mairies d'implantation du projet; - à l'adresse mail suivante: pref-consult-public@somme.gouv.fr 	<p><u>Les observations peuvent être formulées:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au(x) registre(s) déposé(s) à la ou les mairies d'implantation du projet; - par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie siège de l'enquête ; - à l'adresse mail suivante: pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr